

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Dispense de résider Québec

- Renner, Brock
Goldman, Sachs & Co.

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti de la condition suivante :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

Dérogation à l'article 48 de l'*Instruction générale n° Q-9*

- Renner, Brock
Goldman, Sachs & Co.

Une dérogation a été accordée ces représentants leur permettant de déroger aux dispositions de l'article 48 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Olivier, Adrienne
Marchés Mondiaux CIBC inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'*Instruction générale n° Q-9* afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Brockhouse & Cooper inc.

Approbation de la prise de position importante de 58,72 % du capital-actions du courtier en valeurs de plein exercice Brockhouse & Cooper inc. par la société en commandite Canterbury Park. Cette prise de position se fait par l'entremise de CP Holdings et de 6990037 Canada inc.

Cette décision abroge les décisions 2008-ENIN-0184 et 2008-ENIN-0185 du 30 juin 2008, parut au Bulletin du 4 juillet 2008 vol. 5 n° 26.

Pictet Gestion Privée Canada inc.

Approbation du renforcement de la position importante de 12,50 % à 14,28 % dans le capital-actions de Pictet Gestion Privée Canada inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Philippe Bertherat. Ce renforcement de position importante se fait par la société Pictet Holding Corporation.

Approbation du renforcement de la position importante de 12,50 % à 14,28 % dans le capital-actions de Pictet Gestion Privée Canada inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Remy Best. Ce renforcement de position importante se fait par la société Pictet Holding Corporation.

Approbation du renforcement de la position importante de 12,50 % à 14,28 % dans le capital-actions de Pictet Gestion Privée Canada inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Jean-François Demole. Ce renforcement de position importante se fait par la société Pictet Holding Corporation.

Approbation du renforcement de la position importante de 12,50 % à 14,28 % dans le capital-actions de Pictet Gestion Privée Canada inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Renaud De Planta. Ce renforcement de position importante se fait par la société Pictet Holding Corporation.

Approbation du renforcement de la position importante de 12,50 % à 14,28 % dans le capital-actions de Pictet Gestion Privée Canada inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Jacques De Saussure. Ce renforcement de position importante se fait par la société Pictet Holding Corporation.

Approbation du renforcement de la position importante de 12,50 % à 14,28 % dans le capital-actions de Pictet Gestion Privée Canada inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Ivan Pictet. Ce renforcement de position importante se fait par la société Pictet Holding Corporation.

Approbation du renforcement de la position importante de 12,50 % à 14,28 % dans le capital-actions de Pictet Gestion Privée Canada inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Nicolas Pictet. Ce renforcement de position importante se fait par la société Pictet Holding Corporation.

3.8.4 Autres

Aucune information.